

Ecole Intercommunale De Musique de la Baie du Cotentin

« INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES POUR 2018-2019* »

*Début des cours lundi 17 septembre 2018 – fin des cours samedi 24 juin 2019

NOM de l'élève :		Prénom :					
Né(e) le :	à :	Age à la rentrée :					
Adresse postale de la résidence PRINCIPAL	E de l'élève :						
Adresse mail :	Tel fixe :	Tel portable :					
Adresse postale n° 2 éventuelle (2ème responsable	le légal) :						
Adresse mail :	Tel fixe :	Tel portable :					
Nom, prénom et adresse de la personne chargée du règlement de la cotisation :							
CHOIX DES ACTIVITES sur le site (à cocher) -Batterie -Trompette -Guitare classique et acoustique -Clarinette -Saxophone -Guitare d'accompagnement -Flûte traversière -Bao Pao -Trombone, Tuba, cor -Xylophone -Préparation au bac -Formation musicale	mardi-mercredi-vendredi-samedi lundi-mercredi mercredi-samedi mercredi mercredi mercredi lundi-mercredi lundi-mercredi-jeudi-vendredi mardi-mercredi-vendredi mardi-jeudi mardi-jeudi mardi-jeudi mercredi-vendredi lundi-mercredi-vendredi lundi-mercredi-vendredi lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendre	di : selon groupe de niveau					
CHOIX DES ACTIVITES sur le site (à cocher) - Piano - Formation musicale - Guitare classique et acoustique CHOIX DES ACTIVITES sur le site (à cocher) - Batterie - Trompette - Guitare classique - Guitare folk-électrique-basse - Piano - Formation musicale	lundi-vendredi-samedi mercredi mercredi	LE:					

Les souhaits d'inscription **pour les nouveaux élèves** se déroulent uniquement entre <u>le 22 et le 31 août 2018</u>.

Durant cette période, il est impératif de déposer cette fiche d'inscription complétée au secrétariat de l'école, situé à la communauté de communes, qui vous remettra les dates de rendez-vous professeurs-élèves de rentrée. Les créneaux horaires des cours seront planifiés lors de ces rencontres du 3 au 8 septembre 2018, en aucun cas auprès du secrétariat de l'école.

Les demandes d'inscription transmises après le 1er septembre ne seront pas prises en compte. Lorsqu'une classe est complète, nous ajoutons votre demande sur une liste d'attente pour vous recontacter si une place se libère au cours de l'année.

FICHE « NOUVEAUX ELEVES »

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE						
□ j'autorise □ je n'autorise pas l'école de musique à réaliser des supports visuels (photos, vidéos, enregistrements visuels) avec « mon image* », « l'image de mon enfant* » (* rayer la mention inutile), à des fins de promotion ou d'information des activités de l'école.						
FICHE SANITAIRE						
N° de Sécurité Sociale de l'élève :						
Nom et téléphone du médecin traitant :						
Personne à contacter en cas d'urgence :						
Décharge médicale 2018-2019 :						
 ✓ En cas d'urgence et d'impossibilité, □ j'autorise □ je n'autorise pas l'école de musique à prendre toutes les mesures d'urgence qui s'imposent, y compris l'hospitalisation, si nécessaire 						
✓ Allergie, traitements médicaux, régimes alimentaires spécifiques, lunettes, lentilles, prothèses:						
✓ Préciser le protocole (remettre obligatoirement l'ordonnance au professeur lors du premier cours) : AUTORISATION DE SORTIE DE COURS (POUR LES ELEVES MINEURS)						
J'autorise mon enfant						
□ à quitter seul(e) l'école de musique à la fin de l'activité						
□ à quitter l'école de musique accompagnée (e) de la personne suivante (autre que les parents) :						
☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions tarifaires relatives à la scolarisation à l'école de musique, je m'engage à en régler la cotisation, ☐ Je m'engage à prévenir la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin de toute modification intervenant dans ce formulaire, ☐ Je m'engage à avertir le professeur de musique dans les meilleurs délais en cas d'absence aux cours						
Fait le : / 2018 Nom et signature de l'élève (ou du responsable légal) : (Précédés de la mention « lu et approuvé » validant toutes les données de ce formulaire)						

REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

		TARIFS				
*Enfant = - de 18ans		Elèves résidant la communauté de communes		Elèves résidant hors du territoire de la communauté de communes		
		Enfant*	Adulte	Enfant*	Adulte	
Formation instrumentale	cours individuel	120 €	240 €	320 €	400 €	
Formation musicale (solfège)	cours collectif	80 €	100 €	160 €	200 €	
Formation musicale et formation instrumentale		180 €	320 €	440 €	560 €	
Apprentissage du Bao Pao (4 pers maxi par cours d'1h)	cours collectif	100 €	120 €	200 €	240 €	
Location d'un instrument (flûte, clarinette, saxo, trompette)		90 €	90 €	180 €	180 €	
Participation à une pratique instrumentale collective sans autre activité		30 €	30 €	30 €	30 €	
Forfait préparation BAC	cours individuel	25 €		25 €		

Règlement de la cotisation « à réception de facture » en octobre 2018, par les moyens suivants :

- chèque à l'ordre du Trésor Public, chèques-vacances, SPOT50 (au nom de l'élève), espèces auprès du régisseur de la communauté de communes. (Important : l'opération « @toos activités artistiques » n'a pas été renouvelée par la Région).
- Possibilité d'encaissement échelonné en 2 fois sur octobre et novembre 2018, ou en 3 fois sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2018.
- ✓ Réductions accordées :
 - 25% sur le tarif le moins élevé à compter du 2ème élève inscrit de la même famille (fratrie/ascendant/descendant),
 - 25% sur le tarif de la formation instrumentale pour un deuxième instrument (même élève).